

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement de la Réunion

Sainte Clotilde, le 20 MAR. 2020

Service Prévention des Risques et Environnement Industriels  
Unité matériaux, sol, sous-sol

**HABILITATION DES FONCTIONNAIRES DE LA DEAL  
EXERCICE DES ATTRIBUTIONS D'INSPECTEUR DU TRAVAIL  
DANS LES MINES ET CARRIÈRES  
(articles R. 8111.8 du code du travail et L.511.1 du code minier)**

Le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion décide que Monsieur Yoann FAOUCHER en poste à la DEAL (Service Prévention des Risques et Environnement Industriels) est habilité à exercer les attributions des inspecteurs du travail, en ce qui concerne l'exploitation des mines et carrières, à l'exception des carrières situées sur le domaine de l'État mis à la disposition du ministre de la défense.

La présente décision est prononcée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sous réserve du respect des critères fixés pour le maintien de l'habilitation. Elle est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le directeur

Le Directeur Adjoint DMZ  
Responsable Gestion de crise  
Chef du Pôle Risques



Ivan MARTIN